

Progressistes contre conservateurs ?

Ainsi donc, il faudrait prendre parti ? Être « de droite » ou « de gauche », selon que l'on approuve la réforme du collège ou que l'on en pointe les failles ?

C'est la dernière riposte en date de la ministre de l'Education nationale dans le magazine « Le Point » qui répond aux enseignants qui, massivement, ont le mauvais goût de ne pas approuver « sa » réforme.

Certains diront que c'est la réponse du berger à la bergère, d'autres, plus méchants, dont nous sommes, qu'il s'agit du coup de l'âne ...

Et pourtant qui sont-ils ces détracteurs ? Tout simplement des enseignants, professeurs **qui défendent la haute conception qu'ils ont de leur métier, qui y sont attachés et qui sont persuadés de leur rôle social au service de la jeunesse de notre pays.**

Mais qui savent aussi défendre leur profession lorsqu'elle est en passe d'être massacrée. Ni de droite, ni de gauche donc, ou plutôt de droite et de gauche, tant le rejet dépasse les clivages politiques. **A vouloir politiser le débat, la ministre ne rend pas service à la cause qu'elle prétend défendre.** Car peu nombreux sont les professeurs qui jugeraient une réforme uniquement à l'aune des opinions politiques de son concepteur.

Le SNCL-FAEN, syndicat indépendant de tout

parti politique ou de tout groupe de pression n'est pas de ceux-là. **Strictement professionnel, le SNCL-FAEN n'a pas d'autre ambition que de défendre les intérêts matériels et moraux des professeurs qui lui font confiance.**

Nous ne fondons jamais nos jugements sur des a priori politiques. Nous jugeons « sur pièces », guidés uniquement par le souci de déterminer si les réformes mises en place apportent un progrès au système éducatif ou s'il le fait reculer, **si les mesures décidées rue de Grenelle améliorent les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des professeurs.**

Chacun d'entre nous, en tant que citoyen, peut avoir des opinions politiques mais ce n'est pas sur celles-ci qu'il fonde son engagement syndical.

Alors, lorsque le SNCL-FAEN affirme qu'il faut revenir sur cette réforme du collège ce n'est pas parce qu'elle est présentée par un gouvernement « de gauche », (le SNCL-FAEN combattait déjà la politique du ministre Chatel sous la présidence précédente), **mais parce qu'elle ne répond pas aux véritables besoins du collège d'aujourd'hui.**

Madame la ministre, une bonne réforme est une bonne réforme. Qu'elle soit « de droite » ou « de gauche ». Et la vôtre est mauvaise !



Titularisation des stagiaires : nouvelle donne

La titularisation est l'étape la plus stressante de l'année de stage pour les lauréats des concours de l'enseignement, et décisive pour entrer réellement dans le métier. Elle est souvent floue pour les stagiaires qui ne connaissent pas vraiment les critères d'évaluation, ni le rôle des différents acteurs de la formation dans ce processus.

Dans une note de service du 17 mars 2015, le ministère de l'Education nationale, **précise les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires** et ce dès cette année. Néanmoins, ces nouvelles modalités, ne concerneront pas :

- ⇒ les stagiaires lauréats de la session exceptionnelle du concours 2014,
- ⇒ les lauréats des sessions de concours antérieures à 2014 en prolongation de stage, qui demeurent régis par les dispositions fixées par les arrêtés du 12 mai 2010,
- ⇒ les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude.

L'évaluation du stage se fonde désormais sur les compétences à acquérir par le professeur stagiaire lors de son année de stage. Pour les professeurs titulaires, **il s'agit des compétences à acquérir tout au long de la carrière** (référentiel de compétences rénové : arrêté du 1er juillet 2013).

Le directeur de l'ESPE émet désormais un avis qui peut s'appuyer sur l'appréciation du tuteur de stage. Cette validation prend en compte l'engagement et les compétences acquises par les stagiaires durant l'année de formation. Les avis de l'inspecteur et du chef d'établissement s'appuient quant à eux sur des grilles d'évaluation rénovées.

Il y a aussi **du nouveau quant à la composition des jurys académiques** plus larges et englobant les acteurs de la formation : l'enseignement scolaire et

supérieur. Concernant la titularisation, l'année de stage se faisant en alternance, il convient de prendre en compte de façon équilibrée l'ensemble des avis :

- ⇒ corps d'inspection,
- ⇒ avis du chef d'établissement,
- ⇒ avis du directeur de l'ESPE.

Litiges

Lorsque la titularisation est remise en question, le jury procède à un entretien avec les fonctionnaires stagiaires concernés. Le stagiaire peut alors consulter :

- ⇒ ses grilles d'évaluation,
- ⇒ l'ensemble des avis,
- ⇒ les rapports concernant l'évaluation de son stage.

Cela suffisamment en amont de la délibération, pour préparer l'entretien avec le jury. La note de service précise également **l'importance du calendrier de validation des masters qui doit être compatible avec l'évaluation du stage** par le jury académique et avec l'affectation des néo-titulaires.

Le SNCL-FAEN s'est déjà fait l'écho dans ses publications des difficultés rencontrées cette année par les stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Les stagiaires avouent avoir le sentiment d'être très souvent menacés de ne pas être titularisés par leurs formateurs.

C'est pourquoi, afin de réduire leur angoisse, **il est primordial pour eux, de connaître les critères de validation des compétences qui conduisent à leur**